



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 01/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/32

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

Cofinancement de l'étude urbaine Claveau. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Cité Claveau, datant du début des années 50, comprend plus de 520 logements dont 90 % de maisons individuelles.

Une centaine de ces maisons appartient à des particuliers regroupés dans une dizaine d'Associations Syndicales Libres (ASL) pour la gestion des espaces communs.

Aquitanis est propriétaire de 428 logements à loyer modéré, soit 82 % du total.

Compte-tenu de l'état de dégradation des espaces extérieurs, de certains logements et du morcellement des propriétés foncières qui explique la complexité de la gestion urbaine, Aquitanis, en accord avec la Ville et la CUB, a décidé de lancer une étude globale pour définir un véritable projet urbain.

Cette étude, confiée à un groupement de cabinets spécialisés en diagnostic urbain, sociologie, urbanisme, paysage et programmation architecturale, devra rendre ses conclusions courant 2013. Elle devra définir plusieurs scénarii de développement durable de ce quartier et un plan d'actions détaillé et phasé pour la réhabilitation de l'existant.

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour cofinancer cette étude à hauteur de 50 000 €, soit 20% du coût total.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux de participer à l'étude préalable à la requalification de la Cité Claveau

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une subvention de 50 000 euros à Aquitanis et de procéder au versement de la subvention sur la ligne P0290001 (études d'urbanisme et opérations d'aménagement).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE

Volets d'étude	Montant global	Participation Aquitanis	Participation Cub	Participation Ville
Etude urbaine et sociale (lot 1 et 4)	145 000 €	45 000 €	50 000 €	50 000 €
Etude préalable à la réhabilitation (lot 2)	40 000 €	40 000 €	0	0
AMO vulnérabilité du site aux inondations	15 000 €	15 000 €	0	0
AMO VRD (lot 3)	30 000 €	10 000 €	20 000 €	0
TOTAL	230 000 €	110 000 € (50 %)	70 000 € (30 %)	50 000 € (20 %)